ID: 059-215901638-20220729-2022\_0729\_051-AU

Affiché le



2022\_0729\_051



▲ République Française Département du Nord Arrondissement de Lille Direction de l'Enseignement, Jeunesse et Sports

## **Décision**

Prise en application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22

## PISCINE MUNICIPALE MODIFICATION DES TARIFS

## Nous, Maire de la Commune de Croix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 2,

Vu la Délibération n° 5\_03072020 du Conseil Municipal de CROIX, en date du 3 juillet 2020 et notamment l'alinéa 2, qui dispose que le Maire est chargé pour la durée de son mandat : « de fixer dans le respect des lois et règlements en vigueur, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, les droits prévus au profit de la commune qui ne sont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ».

Vu la décision n° 2018/12/20/110 du 20 décembre 2018 visant à la définition des tarifs de la piscine municipale de Croix,

Considérant l'étude des tarifs de la piscine municipale, il y a lieu de modifier les tarifs comme suit.

Les tarifs sont déterminés en fonction de l'activité de l'utilisateur :

La ville de Croix met à disposition gracieusement les équipements sportifs de la commune pour les écoles croisiennes, pour les associations sportives et la MJC Centre Social de Croix dans le cadre d'une convention d'utilisation annuelle ou spécifique.

Toute autre demande d'utilisation des dits équipements est soumise à la tarification suivante :

Tarifs Publics	Croisiens	Non Croisiens
Entrée Adultes	3,65€	4,60 €
Entrée enfant (mat, primaire, handicapés)	2,30€	3,00 €

Reçu en préfecture le 09/08/2022

Affiché le



2022\_0729\_051

ID: 059-215901638-20220729-2022\_0729\_051-AU

Collégiens, lycéen, étudiant, retraités, famille nombreuse, bénéficiaire RSA, demandeur d'emploi	3,20 €	3,90 €
Abonnement 10 entrées Collégiens, lycéen, étudiant, retraités, famille nombreuse, bénéficiaire RSA, demandeur d'emploi	28,70 €	35,10 €
Abonnement 10 entrées adultes	33,00 €	41,45 €
Abonnement 10 entrées enfant (mat, primaire, handicapés)	20,90 €	26,90 €
Forfait entrées semestriel	93,50€	117,60 €
Forfait entrées annuel	165,00 €	224,00 €
Séance découverte unitaire: Aquagym, aquagym sénior, BB nageurs (1 enfant + 1 adulte), cardio-training, aquarun)	9,35 €	11,20 €
Abonnement 5 séances: Aquagym, aquagym sénior, BB nageurs (1 enfant + 1 adulte), Eau 'plaisir, cardio-training, aquarun)	37,40 €	47,05 €
Abonnement 30 séances (validité 1 an max)	181,50 €	218,40 €
Abonnement 5 leçons	44,00 €	56,00 €
Abonnement 5 séances natation Loisirs	27,50 €	35,85 €
Abonnement 5 séances Aqua bike (entrées comprises)	46,20 €	58,25 €
Forfait Natation Loisirs annuel	275,00 €	369,60 €
Passage Diplôme	1,10 €	2,25 €
Carte rechargeable pour abonnement	3,30 €	3,35 €

Tarifs scolaires	Croisiens	Non Croisiens
Primaire (public et privé école sous contrat, avec encadrement)	Gratuit	2,80€
Secondaire (public et privé école sous contrat, sans encadrement)	Gratuit	2,63€
Elève privé école hors contrat (avec encadrement)	2,8	0€

ID: 059-215901638-20220729-2022\_0729\_051-AU

Affiché le

SLOW

2022\_0729\_051

Tarifs Comité d'entreprise		
Entrée personnel communal adulte	3,35 €	
Entrée personnel communal enfant	2,25 €	
Abonnement 10 entrées adultes	33,60 €	
Abonnement 10 entrées enfant (mat, primaire, handicapés)	21,30 €	
Forfait entrées semestriel	95,20 €	
Forfait entrées annuel	168,00 €	
Abonnement 5 séances: Aquagym, aquagym sénior, découverte aquatique (4/5ans), BB nageurs (1 enfant + 1 adulte), Eau 'plaisir, cardio-training, aquarun	38,08€	
Abonnement 5 leçons	44,80 €	
Abonnement 5 séances natation Loisirs	28,00€	
Abonnement 5 séances Aqua bike (entrées comprises)	47,00 €	
Forfait Natation Loisirs annuel	280,00 €	
Location piscine complète (la séance 1 H pour 20 personnes)	280,00 €	

## **DÉCIDONS**

**Article 1:** D'approuver, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les tarifs tels que présentés supra.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de la Commune de Croix et le Trésorier Payeur de la Commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à Croix, le

Régis CAUCHE Maire de CROIX

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille

gemen)

Envoyé en préfecture le 09/08/2022

Reçu en préfecture le 09/08/2022

Affiché le

ID: 059-215901638-20220729-2022\_0729\_051-AU

2022\_072====